L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 FEVRIER 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 81, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 9 FEVRIER 1848.

CONVENTION WHIG.

La désignation d'une candidature officielle, pour le poste de Président, est la grande question à l'ordre du jour. Nous l'avons abordée hier et nous croyons devoir revenir sur nos pas pour prévenir les objections que cet acte est de nature à faire naître. Convient-il de désigner officiellement un candidat? Une convention doit-elle se réunir dans ce but? Ces deux questions pourraient être discutées s'il y avait lieu, mais nous croyons qu'il serait parfaitement oiseux de le faire dans les conjonctures actuelles.

Les whigs desirent se conformer à l'usage, accorder leurs suffrages à un candidat reconnu et accepté par le parti tout entier. Cette volonté les amis, ils l'ont exprimée par l'intermédiaire de leurs représentants au Congrès; et la méconnaître serait plus qu'une faute, ce serait une trahison peut-être. C'est la majorité qui gouverne: nous nous inclinerons toujours devant elle, quelles que soient d'ailleurs nos sympathies et nos préférences.

Nous répondrons maintenant en quelques mots aux objections qu'élèveront peut-être quelques amis du général Taylor. Ils diront probablement que si le vieux ROUGH AND READY devient la créature d'une convention nationale, ce seul fait lui aliénera les voix que beaucoup de democrates lui accorderaient dans une autre hypothèse. Cela n'est pas fondé. Ceux de nos adversaires qui consentent à accorder leurs suffrages à Taylor le feront quand même. Ils se rallient au brave soldat de Monterey, parce qu'ils sont fatigués de l'administration présente, dont les fautes ont placé le pays dans une si triste situation; ils se prononcent en faveur du général Taylor, parce qu'ils savent que c'est un honnête homme, qui place la vertu au dessus de l'intrigue et qui saurait maintenir l'administration dans les voies de la justice et de la probité. Taylor, ils le savent, ne transigerait jamais avec l'honneur national et mettrait toute son énergie à pousser le pays vers de pures et heureuses destinées. Nous le répétons, le vainqueur d'Ampudia et de tant d'autres généraux mexicains n'obtiendra, dans le parti qui nous est opposé, d'autre appui que celui des hommes qui placent leur conscience au-dessus de leur intérêt et qui sont touchés des grandes vertus républicaines dont Taylor est doué à un si éminent degré. Eh bien! ceux-là, quels qu'ils soient, n'hésiteront pas à accepter la candidature de Taylor, qu'elle soit ou non decrétée par une convention whig. Ils n'abandonneront pas plus notre candidat qu'ils n'ont abandonné le général Harrison, lorsque celui-ci fut officiellement reconnu comme le candidat whig.

Mais admettons un instant que l'objection soit fondée. Combien de whigs voteront pour le général Taylor, candidat de la convention, qui lui refuseraient leur appui si sa candidature était indépendante. Il n'y a donc pas de comparaison à établir. Le général Taylor, candidat d'une convention whig, peut à la rigueur perdre quelques votes parmi nos adversaires, mais d'autre part combien de whigs lui feraient défaut s'il se portait candidat en dehors de l'action politique des partis. C'est tout naturel, et il n'y a là rien qui doive surprendre. Ce que nous avançons n'a pas besoin de preuves; c'est clair, c'est évident, c'est incontestable.

Dans les Etats où l'esclavage n'existe pas, l'immense majorité des whigs s'est déclarée prête à accepter le verdict de la convention. Ils voteront pour le candidat désigné, quel qu'il soit, leurs suffrages sont acquis à l'élu de la convention, qu'il se nomme Taylor, Clay, McLean ou Scott. Même dans les Etats où Taylor a de fermes soutiens, beaucoup de whigs se prononcent en faveur d'une convention et n'hésiteront pas à voter pour le candidat de leur parti. Ils ont raison; du moment qu'une candidature whig est officiellement proclamée, il faut l'accepter à moins qu'on ne veuille se suicider et assurer le triomphe du parti contraire.

A dire vrai, les promesses de nos adversaires nous inspirent peu de confiance. Nous croyons peu à leur sincérité lorsqu'ils promettent leur appui au général Taylor. La grande candeur des whigs leur a toujours nui. Les coalitions, on le sait, n'ont jamais cessé de nous porter malheur. En dehors de la Louisiane et de quelques Etats voisins, où dominent nos adversaires, on trouverait difficilement des democrates partisans de Taylor. Ne jouons donc pas un rôle de dupes, et travaillons de concert à faire triompher notre cause. L'organisation du parti democratique est trop habilement conçue, elle repose sur des bases trop solides, pour que les amis de Taylor puissent espérer de l'ébranler en proposant aux locofocos de se rallier autour de ce nom glorieux. On nous le promettrait peut-être, mais ce serait un piège qu'on tendrait à notre bonne foi et à notre crédulité. Oh! nous avons été assez souvent trompés; que l'expérience du passé soit notre guide dans l'avenir.

Nous avons voulu fraterniser avec un tiers-parti à Philadelphie, et nous avons été défaits dans toute la Pennsylvanie à la dernière élection présidentielle. Une autre alliance où nous nous sommes fourvoyés à New-York nous a valu la perte de milliers de voix qui devaient venir à nous, sans compter la trahison de ceux-là mêmes qui nous avions eu l'imprudence de nous adjoindre.

Une coalition avec nos adversaires serait tout aussi desastreuse. Ils se rallieront au candidat de leur parti, en dépit de leurs sermens et de leurs protestations. Ceux qui sont sincèrement attachés au général Taylor lui accorderont leurs suffrages, qu'il soit ou non le candidat des whigs. Ne savons-nous pas qu'un démocrate, ami et partisan du général Taylor, a refusé son vote, dans notre propre législature, à un whig qui était partisan de Taylor! Ne savons-nous pas que ce sénateur louisianais a voté pour un démocrate hostile à Taylor? C'est de l'histoire.

Il y a d'autres objections que nous nous réservons d'aborder.

MEXIQUE.—Deux arrivages de Vera-Cruz nous ont apporté hier des nouvelles de cette ville jusqu'au 29 janvier. Le convoi parti de la capitale est arrivé à Vera-Cruz le matin même de ce jour, sans avoir éprouvé d'obstacles sur la route. L'ennemi ne s'est montré nulle part.

Plusieurs officiers de notre marine sont arrivés à bord du Damen[?], et annoncent que les navires suivants sont mouillés en rade de Vera-Cruz: la frégate Cumberland, le steamer Mississippi, la corvette Albany, la goëlette Flirt et les petits steamers Petrita et Waterwitch. L'Albany devait mettre à la voile le 29 pour l'île de Lobos, et croiser dans ces passages pendant quelque temps.

TEXAS.—Le steamer *Palmetto*, arrivé hier de Galveston, a apporté des dates de cette ville jusqu'au 5 du courant. Nous ne trouvons rien d'intéressant dans les journaux. Les *Galveston News* déclare que le commerce des laines promet de devenir une source de richesses pour l'Ouest du Texas.

LE GRADE D'AMIRAL.—Nous voyons avec plaisir que M. Holmes, de la Caroline du Sud, a presenté au Congrès une résolution tendant à faire créer dans la marine américaine le grade d'amiral. On sait que le rang le plus élevé auquel puissent aspirer aujourd'hui nos officiers de marine est celui de capitaine. Il y a là un double vice. D'abord cette absence des hautes dignités paralyse l'énergie de nos marins, qui ne voient plus aucun but à leur ambition, dès qu'ils sont arrivés au modeste grade de capitaine, et ensuite leur position vis-à-vis des amiraux et officiers généraux étrangers est des plus difficiles. Ces derniers ne peuvent bien considérer nos commandants comme leurs égaux, ce qui a causé jusqu'à ce moment des embarras et des inconvénients qu'il est grandement temps de faire cesser. S'il existait des amiraux américains, les rapports de nos marins avec les hauts dignitaires de la marine européenne, si difficiles dans le passé, s'établiront subitement. On ne doit pas s'étonner de l'importance que nous attribuons à cette question d'étiquette. La hiérarchie militaire est inflexible: les subordonnés doivent respect et obéissance à leurs chefs, et parmi ceux-ci les plus élevés maintiennent leurs inférieurs à une respectable distance. C'est une nécessité de la discipline. Espérons donc, [illegible] que la résolution de M. Holmes sera accueillie avec sympathie par nos législateurs et qu'ils feront droit enfin aux justes réclamations de nos officiers de marine.

CONGRÈS.

SENAT.—31 *Janvier*.—A l'ouverture de la séance, M. Johnson, de la Louisiane, au nom du comité des réclamations de terre, présente un bill qui autorise le secrétaire du trésor à acheter un morceau de terre qui est en ce moment une propriété privée.—M. *Niles* introduit un bill à l'effet d'amender la loi de 1845 relativement au salaire des maîtres de poste.

Après quelques affaires qui n'offrent aucun caractère d'intérêt général, le sénat reprend la discussion du bill des dix régimens, et M. *Downs*, de la Louisiane, prend la parole en faveur de la mesure.

Le discours de M. Downs n'offre rien de très saillant. Dès le début, il s'approche du président autant qu'il est permis à un sénateur de le faire, et reproche à ses adversaires le tort de se défier outre mesure de tout ce qui émane de M. Polk.—Entr'autres maximes, il affirme que lorsqu'on ne peut traiter, il faut prendre; et entr'autres faits nouveaux, il signale que nous manquons de territoires pour notre population et notre commerce. Comme on voit, M. Downs n'a pas changé sa manière de faire de la politique.

Notre sénateur se prononce contre les volontaires, et en faveur de soldats réguliers. Quant aux dépenses, il est à peu près de l'avis de tout le monde, c'est qu'il est impossible de faire la guerre sans encourir des dépenses et imposer des taxes pour les payer.

La lettre du juge McLean a eu l'honneur d'attirer l'attention bienveillante de M. Downs; il la trouve digne et catégorique. Il considère, lui aussi, qu'il n'y aura pas de paix possible avant l'élection présidentielle; et alors, il demande s'il faut, d'ici là, dépenser inutilement le trésor du pays.

Mais si le juge McLean a eu le bonheur de lui plaire, il n'en est pas de même de l'illustre Gallatin. Ici, M. Downs retombe dans sa manie de denigrer ce qu'il ne peut combattre. Il dédaigne de répondre aux argumens de M. Gallatin,—pourquoi? Parce que M. Gallatin est un étranger, et qu'il a osé donner un conseil au gouvernement qui se fourvoyait dans une guerre inutile. Chacun comprendra que cette partie du discours de M. Downs est non seulement fort malheureuse, mais encore d'une insigne inconvenance. M. Albert Gallatin, quel que soit le lieu de sa naissance, est un républicain du tems des Adams et des Jefferson; il compte aujourd'hui parmi les illustrations américaines; et M. Downs s'est rendu coupable d'un ridicule anachronisme en parlant avec tant de légèreté de son vénérable adversaire.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—On adopte une résolution qui fixe la clotûre des débats sur le message du Président au lendemain à deux heures.

M. Vinton, du comité des voies et moyens, présente divers bills au sujet de fortifications pour l'année 1849.

Une résolution autorisant le sergent d'armes à employer un commis est d'abord perdue, puis reconsidérée, et enfin renvoyée ultérieurement.

On présente un grand nombre de résolutions qui sont déposées provisoirement sur le bureau, en vertu des règlemens.

M. Turner introduit une résolution conjointe déclarant qu'il convient d'annexer à l'Union le Nouveau-Mexique ainsi que la Haute et la Basse Californie.

On présente aussi une autre résolution invitant le président à communiquer au Congrès la correspondance des généraux Scott, Taylor et Worth, depuis le mois de décembre 1846, si cela est compatible avec l'intérêt public.

M. Giddings présente une résolution portant qu'un comité spécial de cinq membres sera nommé pour s'informer si le trafic des esclaves se fait dans le district de Columbia, et par quelle autorité, ainsi que pour signaler les modifications qu'il conviendrait de faire à la loi sur les esclaves.

M. Holmes, de la Caroline du Sud, propose de déposer la résolution sur le bureau. Cette motion est repoussée, et la prise en considération différée à la demande de M. Stephens.

On adopte une résolution enjoignant au président de communiquer la lettre du général Taylor, du 27 janvier 1847, en réponse à la lettre du secrétaire de la guerre, dont copie a été communiquée à la Chambre le 18 mars dernier.

M. Holmes, de la Caroline du Sud, introduit un bill pour créer la place de secrétaire d'Etat assistant et pour d'autres fins. Lu deux fois et référé à un comité. Le même membre présente une résolution pour créer dans la marine le rang d'amiral.

M. Clingham introduit une résolution invitant le président à soumettre au Congrès le plan de campagne du général Scott; les accusations qui ont motivé la suspension de ce dernier, ainsi que toutes les communications que le commandant en chef a adressées au secrétaire de la guerre, depuis la prise de Vera-Cruz.

M. Botts introduit une résolution, que l'on adopte, relative aux effets de la loi de la sous-trésorerie, et aux atteintes que l'on aurait pu y porter. Le même membre présente une résolution invitant le président à faire savoir en vertu de quelle autorité le secrétaire du trésor a établi un tarif de douane au Mexique et a affecté les revenus produits par ce tarif à l'entretien de l'armée.

M. Meade présente une résolution déclarant qu'il ne convient point d'annexer aux Etats-Unis tout le Mexique, mais que la ligne proposée par M. Trist est une indemnité suffisante.

Puis la séance est levée.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance de Mardi, 8 février 1848.

La séance du matin a été entièrement consacrée à la lecture de plusieurs pétitions introduites par différents membres. Elles ont été référées à divers comités.

Plusieurs membres donnent ensuite avis qu'ils introduiront dans quelques jours des bills d'une nature locale.

Le comité spécial auquel avait été référé le bill introduit par M. Wilder, pour obliger la Banque de Commerce de cette ville à se conformer aux termes et conditions de sa charte, rapporte le dit bill avec quelques amendements. La Chambre ordonne l'impression de ce rapport.

M. Pilié, d'un comité spécial auquel avait été référée la résolution relative à l'extension du port de la Nlle-Orléans jusqu'à Lafayette, soumet un rapport contre le projet et recommande le rejet de la dite résolution. Ce rapport reste déposé sur le bureau sujet à l'appel, et l'impression en est ordonnée.

La Chambre se forme ensuite en comité général, M. Moïse au fauteuil, pour prendre en considération les résolutions relatives à la guerre du Mexique. Les résolutions du Sénat et celles introduites par MM. Ballot, Duncan d'Orléans et Larue, sont successivement lues et donnent lieu à une assez vive discussion. MM. Larue, Gibson, Duncan d'Orleans, Duncan de Ste-Marie et plusieurs autres membres prennent successivement la parole sur cet important sujet. Sur motion de M. Wilder, l'heure de l'ajournement étant arrivée, le comité général se dissout et rapporte que ce comité a fait quelques progrès sur ces différentes résolutions. Ce rapport est adopté, et la Chambre s'ajourne à demain. La discussion sera renouvellée aujourd'hui à midi.

SENAT.—M. May, selon avis préalable, introduit un bill pour empêcher les personnes blanches de jouer aux cartes avec les esclaves, les mulâtres et les nègres libres, sous peine d'être poursuivies criminellement. Ce bill ne subit qu'une seule lecture.

Le bill, introduit il y a quelque temps par le sénateur de Jefferson, M. Manuel Garcia, pour étendre le port de la ville de la Nlle-Orléans jusqu'à la limite supérieure de la ville de Lafayette, est pris en considération, et après discussion, le bill subit une troisième lecture, et est finalement adopté.

Le Sénat, après avoir expédié plusieurs bills d'une nature locale, siège à huis-clos et confirme plusieurs nominations, soumises par le gouverneur. Puis le Sénat s'ajourne.

GENERAL CASS.—Voici la manière dont s'exprime le *Columbia Telegraph*, journal neutre, à propos de la fameuse lettre du général Cass:—

"Ce n'est qu'une nouvelle tentative insidieuse pour escamoter le vote du Sud. Le [illegible] qu'il a imaginé à l'effet d'éluder le principe du Proviso-Wilmot n'est qu'une insultante hypocrisie dont le but est de se concilier de nouveaux [illegible]."

GENERAL SCOTT.—Les persécutions iniques du gouvernement commencent à porter leur fruit. Le retour probable du général Scott a déjà mis en mouvement tous ceux qui croient que les brillans services qu'il a rendus au pays méritent autre chose que les [illegible] auxquelles il est aujourd'hui en butte. Les journaux de New-York nous annoncent qu'on [illegible]

INCENDIES.—Tous [illegible] ont coup sur coup épouvanté la ville d'Annapolis. On soupçonne que la malveillance y a pu être pour quelque chose.

Philadelphie continue à subir sa part dans cette œuvre de destruction. Un nouvel incendie s'y est encore déclaré le 30 du mois dernier, et tout un vaste édifice a été considérablement endommagé.

COUP DE VENT.—Un terrible coup de vent a passé sur la ville de Philadelphie, et y a occasionné de nombreux accidents. Un imprimeur a perdu sa jambe par la chute d'une enseigne; plusieurs autres personnes ont failli être atteintes par les portes et les cheminées qu'abattait la violence du vent.

RETRAITE DU SENATEUR COLQUITT.—Nous apprenons que l'honorable Walter T. Colquitt a enfin envoyé sa démission. La lettre où il se démet de ses fonctions de sénateur est datée du 12 janvier, pendant qu'il se rendait à la Floride. Cette lettre n'a été reçue que le 22, sans doute par suite de quelque accident de la malle.

MOBILE.—Un incendie s'est déclaré dimanche dernier à Mobile, et y a totalement détruit l'établissement de MM. John Holland & Co. La perte s'élève à environ 4,500 piastres; il n'y avait point d'assurance.

POPULATION DE LA VIRGINIE.—D'après des statistiques officielles présentées à la Législature de la Virginie, il paraît que la population blanche de cet Etat s'élevait en 1846 au chiffre de 830,985. Les tableaux de 1840 n'accusaient que 740,968 ames, ce qui démontre une augmentation de 80,027.

BON GOUT LOCOFOCO.—Les plus grandes illustrations du pays ne trouvent point grâce devant l'esprit des locofocos, lorsqu'elles osent ne pas souscrire à leurs systèmes. Ainsi, parce que des hommes tels que Gallatin, Henry Clay, John Quincy Adams, Calhoun, McLean et Clayton, se prononcent contre l'annihilation de la république de Mexico, le *Philadelphia Ledger* les dénoncent avec un goût exquis comme des *ganaches* du jour.

LE STEAMER ACADIA.—Le *Charleston Courier* du 3 courant annonce qu'on attendait chaque jour l'arrivée de ce steamer. Une dépêche télégraphique de Pittsburg donne plusieurs nouvelles de New-York, mais ne dit pas un mot de l'*Acadia*.

Chronique Locale.

COUR SUPREME.—Ce tribunal a rendu lundi dernier dix décisions. Le verdict du jury dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane *vs.* Bridget Lyons, condamné par la Cour du 5ème district judiciaire, siégeant dans la paroisse de Lafourche Intérieure, pour avoir vendu des liqueurs fortes à un esclave, a été maintenu avec dépens.—Le jugement de la Cour du 9ème district judiciaire, dans la paroisse de la Pointe Coupée, dans l'affaire B. Walker, intimé contre J. T. Brooks, appelant, a été également maintenu avec dépens.—La décision de la Cour du second district judiciaire de la paroisse Plaquemine, dans l'affaire de Delphine Malochó[?], épouse de Ch. Guesnard *vs.* son mari, a été annulée et jugement rendu en faveur de la plaignante. Cette dernière avait intenté ce procès pour obtenir une séparation de biens, alléguant que sa dot était en danger à cause des mauvaises affaires de son mari. Le défendeur, dans sa réponse, réclamait plusieurs sommes qui lui étaient dues par la plaignante, entre autres la somme de $2,000, montant de la valeur des meubles dont la plaignante s'est emparée. La Cour inférieure avait rendu un jugement en faveur du défendeur.—Le jugement de la Cour du 9ème district judiciaire, de la paroisse de la Pointe Coupée, dans l'affaire de Céleste Joffrion veuve Decuir[?], appelant, contre Charles Poydras, intimé, est maintenu avec dépens.—Le jugement rendu par la 3ème Cour de district de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de W. Woodruff et les propriétaires du bateau à vapeur Congress, intimés, contre John Bailey, appelant, est également maintenu avec dépens.—Le verdict du jury, dans l'affaire de James Drummond contre David Aikin, a été maintenu avec dépens. Cette affaire a été plaidée par devant un jury à la 5ème Cour de district de la Nouvelle-Orléans. Le défendeur réclamait du plaignant la somme de $3,500 pour loyer de maison, et le jury a rendu un verdict de $2,000 en faveur du plaignant.

1RE COUR DE DISTRICT.—Le juge McHenry n'a encore entendu hier que des causes civiles qui n'offriraient aucun intérêt au lecteur. Les affaires criminelles commenceront demain.

LES MUNICIPALITÉS.—Hier à la Chambre des Représentans, M. Wilder, membre du 7me district représentatif de la ville, a donné avis d'un bill à l'effet de savoir l'opinion du peuple de la Nouvelle-Orléans, sur la nécessité d'abolir les trois municipalités, et de les réunir en une seule, de manière à ne former qu'une seule corporation.

RECORDER RAMOS.—L'affaire de Laurette Root a été appelée hier et examinée par le recorder Ramos. Cette dame est accusée d'avoir donné asyle à une esclave fugitive appartenant à Madame Céleste Jore. Le recorder, du consentement de l'avocat de l'accusée, a différé sa décision jusqu'à ce qu'il puisse entendre le témoignage de M. Jore.

Quelques vagabonds ramassés par la police dans les rues de la Municipalité, comme suspects, ont été envoyés à la maison de correction pour un temps limité.

RECORDER BALDWIN.—James Brun a été envoyé hier par le recorder Baldwin, à la 1re Cour de District, pour répondre à une accusation de voies de fait portée contre lui par M. James Riley.

—M. Mark Marks a dénoncé au recorder Baldwin, deux individus nommés Joseph Barnett et Henry Isaac, pour avoir pénétré nuitamment dimanche dernier, dans son domicile situé à l'encoignure Poydras et Baronne, et enlevé une somme d'environ $100 qui se trouvait dans sa malle. Ils ont été immédiatement arrêtés et ont fourni un cautionnement pour leur prochaine comparution devant le recorder.

RECORDER SEUZENEAU.—La cour de ce magistrat offrait hier l'aspect d'une véritable solitude. Pas de plaintes et par conséquent pas de comparutions. Un nommé Jerry Hays, arrêté par le caporal Thomas pour s'être permis de s'endormir à la belle étoile, a seul été traduit devant le magistrat municipal. Le recorder lui a donné un billet de logement pour cinq jours à l'Hôtel du capitaine Barosse.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ NO DEUX.—D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes de la semaine se sont élevées à 29,168 53; les recettes à $24,570 88; ce qui lui laisse une balance dans le trésor municipal de $4,597 65.

Le secrétaire donne lecture d'une communication du contrôleur, transmettant au Conseil un rapport détaillé de la dette de la municipalité. Le Conseil ordonne l'impression de ce document.

On donne lecture d'une communication du trésorier, relativement aux droits de Levée. Le trésorier informe le Conseil qu'il a reçu depuis le mois dernier une somme de $14,654 99 provenant des droits de Levée, et qu'il a déposée à la banque de la Louisiane un quart de cette somme. Cette communication est référée au comité des finances.

Une communication du voyer, concernant l'établissement d'une machine à denêcher[?], près du nouveau canal, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une pétition de M. Stewart, grand-maître d'une des loges de la 2de municipalité, demandant la rémission de certaines taxes, est référée au comité des réclamations.

Une communication de M. Robert Seaton, l'ex-contracteur pour l'érection du nouvel édifice municipal, priant le Conseil d'accepter certains matériaux, est référée au comité sur les édifices publics.

On lit une communication des commissaires des Etats-Unis, chargés de surveiller l'érection de la nouvelle douane, demandant au conseil la permission que les matériaux de ce nouvel édifice soient déposés sur l'avenue de la rue du Canal. Sur motion de M. Howard, la demande des pétitionnaires est accordée.

M. Peters présente une série de résolutions autorisant le comité sur la salubrité publique de s'enquérir si la fièvre dite *ship fever* est contagieuse, et de faire un rapport à cet effet au Conseil. Ledit comité pourra s'adjoindre à un comité du conseil général et à un semblable comité de la 1re et 3me municipalité, pour prendre telle mesure qu'ils trouveront convenable pour empêcher l'importation de cette fièvre dans la ville. Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Peu après, le Conseil s'ajourne.

ROGNURES.

LE LATIN S'EN VA.—Le roi de Danemarck a [illegible] que le latin [illegible] désormais banni des [illegible]. L'empereur d'Autriche a [illegible] le discours d'ouverture des [illegible] qui, depuis des siècles, était un [illegible]. Pour que l'Autriche en vienne [illegible] Collège-Bourbon s'indignait [illegible] le latin [illegible] de composer en version. A cette nouvelle le [illegible] s'est écrié: *Proh Deos immortales!*

On ne s'attendait guère
A voir les dieux dans cette affaire.

VOLTAIRE AUX [illegible]

On lit dans une feuille qui s'observe mieux ordinairement: "La salle des [illegible] de la chambre des députés [illegible] on s'y entretenait [illegible] coup d'autres (sic)." Cette façon de parler semble rappeler un peu trop le vers de Racine, parodié ainsi:

Je crains tout, cher Abner, et j'ai mille autres (craintes).

ELOQUENCE ACADÉMIQUE.—La statue de Royer-Collard récemment inaugurée à Vitry-le-Français, a été le prétexte de la phrase suivante prononcée par M. Patin, académicien de son métier.

"Permettez quelques paroles de plus à l'expression des sentiments—*dont je me trouve ici*—par l'honorable choix qui m'associe au directeur de l'Académie française,—le naturel—quoique trop faible organe!"

Et on appelle *Vitry-le-Français* l'endroit dans lequel on consomme un français de cet acabit.

FEUILETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LXXIV.

Méprise.

Philippe prolongea la conversation sans affectation, tout en surveillant du coin de l'œil sa sœur, qui cherchait elle-même à reprendre assez d'empire sur elle pour ne le plus inquiéter par de nouvelles défaillances.

Philippe parla beaucoup de son [illegible], de l'oubli du roi, de l'inconstance de M. de Richelieu, et, lorsque l'on entendit sonner sept heures, il sortit brusquement, s'inquiétant peu de laisser deviner à Andrée ce qu'il voulait faire.

Il marcha droit au pavillon de la reine, et s'arrêta à une distance assez grande pour ne pas être interpellé par les gens de service, assez rapproché pour que personne ne pût passer sans que lui, Philippe, reconnût la personne qui passait.

Il n'était point là depuis cinq minutes, qu'il vit venir à lui la figure raide et presque majestueuse du docteur qu'Andrée lui avait signalé.

Le jour baissait, et malgré la difficulté qu'il devait éprouver à lire, le digne docteur feuilletait un traité récemment publié à Cologne, sur les causes et les résultats des paralysies de l'estomac. Peu à peu, l'obscurité se faisait autour de lui, et le docteur devinait déjà, plutôt qu'il ne lisait, lorsqu'un corps ambulant et opaque acheva d'intercepter ce qui restait de lumière aux yeux du savant praticien.

Il leva la tête, vit un homme devant lui, et demanda:

—Qu'y a-t-il?

—Pardonnez-moi, monsieur, dit Philippe; est-ce bien à M. le docteur Louis que j'ai l'honneur de parler?

—Oui, monsieur, répliqua le docteur en fermant son livre.

—Alors, monsieur, un mot s'il vous plaît, dit Philippe.

—Monsieur, excusez-moi; mais mon service m'appelle chez Madame la Dauphine. Il est l'heure de me rendre auprès d'elle, et je ne puis me faire attendre.

—Monsieur.... Et Philippe fit un mouvement de prière pour s'opposer au passage du docteur. Monsieur, la personne pour laquelle je sollicite vos soins est au service de Madame la Dauphine. Elle souffre beaucoup, tandis que Madame la Dauphine n'est point malade, elle.

—De qui me parlez-vous d'abord? demanda le docteur.

—D'une personne chez laquelle vous avez été introduit par Madame la Dauphine elle-même.

—Ah! ah! serait-il question de Mlle Andrée de Taverney, par hasard?

—Justement, monsieur.

—Ah! ah! fit le docteur en levant vivement la tête pour examiner le jeune homme.

—Alors, vous savez qu'elle est fort souffrante.

—Oui, des spasmes, n'est-ce pas?

—Des défaillances continuelles, oui, monsieur. Aujourd'hui, dans l'espace de quelques heures, elle s'est évanouie trois ou quatre fois dans mes bras.

—Est-ce que la jeune dame est plus mal?

—Hélas, je ne sais; mais vous comprenez, docteur, quand on aime les gens.

—Vous aimez Mlle Andrée de Taverney?

—Oh! plus que ma vie, docteur.

Philippe prononça ces mots avec une telle exaltation d'amour fraternel, que le docteur Louis se trompa à leur signification.

—Ah! ah! dit-il, c'est donc vous....

Le docteur s'arrêta hésitant.

—Que voulez-vous dire, monsieur? demanda Philippe.

—C'est donc vous qui êtes....

—Qui suis, quoi, monsieur?

—Et parbleu! qui êtes l'amant? fit le docteur avec impatience.

Philippe fit deux pas en arrière, en portant la main à son front et en devenant pâle comme la mort.

—Monsieur, dit-il, prenez garde, vous insultez ma sœur.

—Votre sœur? Mlle Andrée de Taverney est votre sœur?

—Oui, monsieur, et je croyais n'avoir rien dit qui pût donner lieu, de votre part, à une si étrange méprise.

—Excusez-moi, monsieur, l'heure à laquelle vous m'abordez, l'air de mystère avec lequel vous m'adressiez la parole.... J'ai cru, j'ai supposé qu'un intérêt plus tendre encore que l'intérêt fraternel....

—Oh! monsieur, amant ou mari n'aimera ma sœur d'un amour plus profond que je ne l'aime.

—Très bien, en ce cas, je comprends que ma supposition vous ait blessé, et je vous en présente mes excuses; voulez-vous permettre, monsieur....

Et le docteur fit un mouvement pour passer.

—Docteur, insista Philippe, je vous en supplie, ne me quittez pas sans m'avoir rassuré sur l'état de ma sœur.

—Mais qui donc vous a inquiété sur cet état?

—Eh! mon Dieu, ce que j'en ai vu.

—Vous avez vu des symptômes qui annoncent une indisposition....

—Grave? docteur.

—C'est selon.

—Ecoutez, docteur, il y a quelque chose dans tout ceci d'étrange; on dirait que vous ne voulez pas, que vous n'osez pas me répondre.

—Supposez plutôt, monsieur, que dans mon impatience de me rendre près de Madame la Dauphine, qui m'attend....

—Docteur, docteur, dit Philippe en passant sa main sur son front ruisselant, vous m'avez pris pour l'amant de Mlle de Taverney!

—Oui, mais vous m'avez détrompé.

—Vous pensez donc que Mlle de Taverney a un amant?

—Pardon, monsieur, mais je ne vous dois pas compte de mes pensées.

—Docteur, ayez pitié de moi; docteur, vous avez laissé échapper une parole terrible, une parole qui est restée dans mon cœur comme la lame brisée d'un poignard; docteur, n'essayez pas de me donner le change; vous êtes en vain un homme délicat et habile; docteur, quelle est cette maladie dont vous deviez compte à un amant et que vous voulez cacher à un frère? Docteur, je vous en supplie, répondez-moi.

—Je vous demanderai au contraire de me dispenser de vous répondre, monsieur, car, à la façon dont vous m'interrogez, je vois que vous ne vous possédez plus.

—Oh! mon Dieu, vous ne comprenez donc pas, monsieur, que chacun des mots que vous prononcez me pousse plus avant vers cet abîme que je frémis d'entrevoir.

—Monsieur!

—Docteur, s'écria Philippe avec une véhémence nouvelle, c'est donc à dire que vous avez à m'apprendre un si terrible secret, que j'ai besoin pour l'entendre de tout mon sang-froid et de tout mon courage?

—Mais je ne sais dans quelle supposition vous vous égarez, monsieur de Taverney; je n'ai rien dit de tout cela.

—Oh! vous faites cent fois plus que de me dire!... vous me laissez croire des choses! Oh! ce n'est pas de la charité cela, docteur; vous voyez que je prie, que je supplie; parlez, mais parlez donc; tenez, je vous le jure, j'ai du sang-froid, du courage.... Cette maladie, ce déshonneur peut-être.... Oh! mon Dieu! vous ne m'interrompez pas, docteur!

—Monsieur de Taverney, je n'ai rien dit, ni à Madame la Dauphine, ni à votre père, ni à vous; ne me demandez rien de plus.

—Oui, oui.... mais vous voyez que j'interprète votre silence; vous voyez que je suis votre pensée dans le chemin sombre et fatal où elle s'enfonce; arrêtez-moi au moins si je m'égare.

—Adieu, monsieur, répondit le docteur d'un ton pénétré.

—Oh! vous ne me quitterez pas ainsi sans me dire oui ou non. Un mot, un seul, c'est tout ce que je vous demande.

Le docteur s'arrêta.

—Monsieur, dit-il, tout à l'heure, et cela amena la méprise fatale qui vous a blessé.....

—Ne parlons plus de cela, monsieur.

—Au contraire, parlons-en; tout à l'heure, un peu tard peut-être, vous m'avez dit que Mlle de Taverney était votre sœur. Mais auparavant, avec une [illegible] qui a causé mon erreur, vous m'avez dit que vous aimiez Mlle Andrée [illegible]

—[illegible]

—Si votre amour pour elle est si grand, elle doit le payer d'un [illegible]

—Oh! monsieur, Andrée m'aime comme elle n'aime personne au monde.

—Eh bien! alors, retournez près d'elle, interrogez-la, monsieur; interrogez-la dans cette [illegible]

—Adieu, monsieur.

—Docteur! s'écria Philippe au désespoir.

—Prenez garde, si vous parlez ainsi cette [illegible] vous allez faire connaître ce que je m'étais promis, moi, de taire à tout le monde, et ce que j'eusse voulu cacher à moi-même.

—Oui, oui, vous avez raison, docteur, dit Philippe d'une voix si basse que le souffle montait seul de ses lèvres; mais enfin la science peut se tromper; et vous avouez que vous-même vous vous êtes trompé quelquefois?

—Rarement, monsieur, répondit le docteur; je suis un homme d'études sévères, et ma bouche ne dit oui que lorsque mes yeux et mon esprit ont dit oui; j'ai vu,—je sais,—je suis sûr. Oui, vous avez raison, monsieur, parfois j'ai pu me tromper comme se trompe toute créature faible; mais, selon toute probabilité, ce n'est point cette fois-ci.—Allons du calme, et séparons-nous.

Mais Philippe ne pouvait se résigner ainsi. Il posa la main sur le bras du docteur avec un air de si profonde supplication, que celui-ci s'arrêta.

—Une dernière, une suprême grace, monsieur, dit-il; vous voyez dans quel désordre se trouve ma raison; j'éprouve quelque chose qui ressemble comme à de la folie; j'ai besoin, pour savoir si je dois vivre ou mourir, d'une confirmation de cette réalité qui me menace. Je rentre près de ma sœur, je ne lui parlerai que lorsque vous l'aurez revue; réfléchissez.

—C'est à vous de réfléchir, monsieur; car, pour moi, je n'ai pas un mot à ajouter à ce que j'ai dit.

—Monsieur, promettez-moi; mon Dieu! c'est une grace que le bourreau ne refuserait pas à la victime; promettez-moi de revenir chez ma sœur après votre visite à Son Altesse Madame la Dauphine; docteur, au nom du ciel, promettez-moi cela!

—C'est inutile, monsieur; mais, vous y tenez, il est de mon devoir de faire ce que vous désirez; en sortant de chez Madame la Dauphine, j'irai voir votre sœur.

—Oh! merci, merci. Oui, venez, et alors vous avouerez vous-même que vous vous êtes trompé.

—Je le désire de tout mon cœur, monsieur, et, si je me suis trompé, je l'avouerai avec joie. Adieu!

Et le docteur, rendu enfin à la liberté, partit laissant Philippe sur l'esplanade; Philippe, tremblant de fièvre, inondé d'une sueur glacée, et ne connaissant plus dans son transport délirant ni l'endroit où il se trouvait, ni l'homme avec lequel il avait causé, ni le secret qu'il venait d'apprendre.

Pendant quelques minutes, il regarda, sans comprendre, le ciel qui s'illuminait insensiblement d'étoiles, et le pavillon qui s'éclairait.

(*A continuer.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Globe, Wright, pr Vera Cruz.
Arkansas, Larabee, pr New York.
Christiana, Hammond, pr New York.
Diana, Maristany, pr Barcelonne.
Lorena, Conway, pr le Havre.
Reliance, Sewas[?], pr Gênes.
Barque Loretto Fish, Hickmore, pr Philadelphie.
St Andrew, Donne, pr New York.
Brick Susan Soule, Bacon, pr New Haven.
Perfect, Gardner, pr Tampico.
Goelette H Plantagnet, Case, pr Pensacole.
Steamer Little Missouri, Martin, pr St-Louis.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Palmetto, Smith, de Galveston.
Napier, Sandford, de Vera Cruz.
Gossypium[?], Brown, de Londres.
Moselle, Somerby, d'Anvers.
Danvers, Grafton, de Vera Cruz.
Windsor-Castle, Rogers, de Downs.
Brick Frances, Smith, de Kingston, Ja.
Leotah, Stetson, de Wilmington, N. C.
Goelette Cathvales[?], ——, de la côte.
Augusta, ——, de la côte.

—STEAMERS.—

California, Reynolds, de Mobile.
Harry Hill, Lee, de Nashville.
Music, Dolhros[?], de Donaldsonville.
Hiles[?], Brennagh, d'Alexandrie.
Amaranth, Atchinson, de St-Louis.
Tuscumbia, Eager, de Lafitte[?].
Homer, Swager, de St-Louis.
Courier, Martin, de la Balise.
Jas L Day, Reynolds, de Mobile.
E A Ogden, Tompkins, de la Nlle Iberie.
Mobile, Sutton, de la Mobile.
Luna, Hooper, de Bayou Sara.

Au bas du fleuve et montant:
Navire York.

MEMORANDA.

Le navire à vapeur des Etats-Unis Portland, capitaine Place, parti de ce port pour Galveston, a été rencontré le 7 du courant, à sept heures A. M.

ARRIVÉS ET DÉPARTS DES VAPEURS ANGLAIS.

D'Angleterre pour	Boston,	le 15 janvier.
do	New-York,	le 29 do.
do	Boston,	le 12 février.
do	New-York,	le 26 do.
do	Boston,	le 11 mars.
do	New-York,	le 25 do.

☞ Les prochains départs d'Angleterre sont fixés comme suit:
De Boston, le 12 février et le 11 mars.
De New-York, le 26 février et le 25 mars.

☞ Le navire St. LAWRENCE, de Bordeaux, débarque ses marchandises sur la levée, en face la rue de l'Hôpital.—Les consignataires sont requis de retirer leur permis dans un délai de 3 jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics. L. H. GALE. 8 fév 93, rue de la Commune.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de la Salle de Bal du rail road Pontchartrain, qui aura lieu cet après-midi, en détail, par le ministère de M. A. Fernandez. Voir l'avis, la vente étant positive.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur le billet de terre situé rue Nayade, dans la meilleure position de Lafayette, entre les rues Avenue et Appollon. Les personnes désireuses d'acheter sont invitées à visiter la propriété. 9 fév

CHLOROFORME.
LES soussignés font tous les jours usage de cette préparation précieuse pour éviter la souffrance dans les operations douloureuses. B. F. SMITH & BROCKLEBANK, Chirurgiens Dentistes. Encoignure nord de la Place Lafayette et rue St-Charles. 9 fév

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—FEVRIER 1848.
SONT invitées à se presenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:
A. Auzerayz. B. Bourgoin Jean, Brunier[?] Alphonse, [illegible], Cotin[?] Eugène. C. Cantel J. B., Claverie Ch. Arnaud, Cassoud[?] Guillaume. D. Dufour de Longuerie, Dubost H. E. C., Durand C., Dary Vve née Botte, Demoulin Alfred. F. Fagut (les frères). G. Gueria Jn Pierre, Garnier François, Granet, Girardey. L. Laugé aîné, Lepelletier, Leroy Louis. M. Maufra Ste Marie. P. Paget Jean, Patat François. R. Rapène Lucien, Renaud, Remy Remy, Rouche aîné J. P., Rondel Eugène F. L. S. Sabat John. T. Thonin Adolphe.
La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 9 fév

A VENDRE en débarquement du navire St. Lawrence, de Bordeaux: 54 barils vin blanc Haut Sauterne; En magasin: 30 barriques vin rouge Médoc supérieure qualité; 30 quarts pipes réelle eau-de-vie de cognac; 100 caisses fruits à l'eau-de-vie; 100 caisses cerises à l'eau-de-vie. Par FOUGHT, fils. 9 fév 10, rue Conti, entre Chartres et Levée.

CIGARES—100,000 [illegible] pour le marché mexicain, d'importation directe de la Havane, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS. 9 fév 31, rue Gravier.

PATE et gelée de goyave—En petites boites, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, rue Gravier. 9 fév

JAMBONS—Jambons [illegible] au sucre, [illegible] à vendre par W. H. SIMMONS, 31, rue Gravier. 9 fév

BARILS à [illegible]—[illegible] de pin, à vendre par W. H. SIMMONS, 31, Gravier. 9 fév

Animaux Egarés. [illegible] 9 fév MANUEL PRADOS, gardien.

[illegible] E. HEBERT, 140, rue de Chartres. [illegible]

Vente privée d'une famille d'Esclaves de prix.
NOUS sommes chargés de vendre pour le compte d'une famille, les esclaves suivants, qu'elle a élevés dans ce pays, lesquels sont parfaits sujets,
Julia, 35 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et pâtissière; avec son enfant, Louise, de 7 ans.
Adeline, 20 ans, excellente servante de maison, et pour la gouverne des autres domestiques.
Dick, 18 ans, excellent barbier et domestique.
Harry, 14 ans, domestique actif pour la maison.
Hilda, 40 ans, cuisinière parfaite, ayant fait régulièrement la cuisine durant 20 ans; avec ses enfants: Ive, de 6 ans, Martha, de 3 à 4 ans, et Horace de 6 mois.
Pour les conditions et autres informations, s'adresser à notre bureau. BEARD, CALHOUN & Co. 8 fév

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 7 février 1848.
A UNE assemblée d'actionnaires tenue à la Banque le 24 janvier dernier, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année courante.
W. W. Montgomery, James J. Day, James Morris[?], George Urquhart, Ambroise Lanfear, Alfred Hennen, William Vogel, Edward Stiff[?], C. Toledano, John R. Marshall, Z. Cavelier.
Pour l'Etat: A. B. Henshaw, Cuthbert Bullitt.
Et à une assemblée spéciale des Directeurs tenue aujourd'hui, M. W. W. Montgomery a été élu président à l'unanimité. 8 fév—3

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 7 février 1848.
UNE assemblée ajournée des actionnaires de cette institution aura lieu à la Banque, mardi 15 courant, à midi. 8 fév—3 R. M. DAVIS, Caissier.

MM. BONVALLOT & SACERDOTE, préviennent qu'ayant transféré leur maison de commerce à Vera-Cruz, ils font élection de domicile à la Nouvelle-Orléans, chez M. John Hahn, Vieille-Levée, No 136, et laissent plein pouvoir à ce dernier, de payer, collecter et acheter en leur nom. Ils prient en même temps les personnes qui leur doivent de passer chez M. J. Hahn pour régler leur compte. 3 fév—3t

AVIS—MM. Daniels & Brady, Grattan, J. Juron, P. Parignan, [illegible] et le consignataire d'une caisse marquée H C, sont requis de se présenter au bureau du soussigné, pour certaines marchandises reçues du Havre, par la barque Narragansett. 8 fév L. H. GALE, 93, rue la Commune.

M. L. FASNACHT, consignataire de marchandises venues par le navire Bowditch, capitaine Fitz, du Havre, est prié de faire connaître son domicile à JENKINS & TIGLER, 8 fév 90, rue Commune.

A VENDRE. ON desire vendre un CHIEN d'arrêt (setter) race anglaise, âgé de cinq ans, parfaitement dressé. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 fév

EN débarquement du navire St-Lawrence, de Bordeaux: 54 barils vin blanc Haut Sauterne. 14 barriques vin rouge Macau Médoc. 10 do do Montferrand. 14 do do Haut Brion, vieux. En magasin: 150 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc. 100 do do St-Julien Médoc. Fruits à l'eau de vie en [illegible] d'un litre et de demi litre; bouteilles vides de 22 et 24 onces, à vendre par B. TAMAMON, 8 fév 102 rue Royale

A VENDRE en débarquement du navire St-Lawrence, venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge bon ordinaire: 20 barils vin blanc Haut Sauterne; 10 do do très supérieur; En Magasin: 20 barriques vin vieux, Léoville, St-Julien et Talence; 100 barriques vin de Bergerac, 1re marque; 20 barils vinaigre de vin blanc, 1re qualité; 25 do vin [illegible] Porto; 25 do de Madère; [illegible] marque le Coq, 1825; 4 quarts [illegible] J. J. Dupuy, de pureté; [illegible]; 300 paniers bouteilles vides de 20 onces; 12 balles bouchons [illegible] de 20 mille chaque; 100 milliers de [illegible]; [illegible] de Lyon; 100 do [illegible] à l'eau de vie; 100 do poires do do; 20 do abricots do do; 120 do cerises do do; 100 do fruits au jus, marque Toyzonnens; 5 do prunes sèches; 20 do [illegible] à l'huile, boites, 1/2 et 1/4 do, à vendre par N. DUDOUYT. 8 fév 12 rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

FOURNITURES DE NAVIRES—1000 barils brai, goudron et résine, thérébentine, &c., en débarquement du brick Leotah de Wilmington, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 8 fév 80, rue des Magasins.

SACS en piece—100 sacs de 2 1/2 boisseaux, en magasin et à vendre par DE FORREST & CO., 8 fév 20 rue de la Douane.

VIEUX WHISKEY de Monongahela—84 barils vieux whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par DE FORREST & Co, 8 fév 20, rue de la Douane.

VICOMTE DE BRAGELONNE, Par Alex. Dumas.
LA quatrième livraison de cet intéressant ouvrage, faisant suite aux Trois Mousquetaires et à Vingt ans après, par Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de Vs. HEBERT, 7 fév 100, rue de Chartres.

BARRÈGES ECRUS, DE PARIS, ET MOUSSELINES DU DERNIER GOUT.
RECEMMENT reçu par C. M. SIMPSON, rue de Chartres, seconde porte après la rue de la Douane, [illegible] un splendide assortiment de Barrèges [illegible] et de Mousselines [illegible] des plus à la mode et des plus en usage à Paris. Aussi: 2000 yardes jolis barèges à 25 sous, 600 do jolis jaconats à 25 sous. 7 fév.

VINS, COGNAC, etc.: 250 barriques Claret St-Julien Cantenac. 14 do Léoville 1840. 16 do St-Julien Beychevelle, 1841. 16 do Macau, 1841. 25 quarts vieux Madère. 1000 caisses vin rouge. 400 do Pauillac 1842. 400 do Beychevelle supérieur, 1841. 50 paniers Champagne supérieur. 20 caisses sardines en demi-boites. 40 paniers [illegible], 20 caisses liqueurs. 50 caisses absinthe. 100 do [illegible], 20 de cerises. 10 quarts et 5 barils vieux cognac Pinet Castillon & Co, en Douane. 200 barriques vin rouge de Marseille, 50 demi do do do. 20 quarts Madère de Marseille, 10 do Porto, 200 paniers bouteilles vides. P. LONGIS, 7 fév 116 rue Royale.

FROMAGES de toute grandeur et de toute forme.—Un grand assortiment reçu depuis quelques jours par H. BONNABEL, 7 fév Droguiste rue Tchoupitoulas, No 37.

TABAC de Cuba—34 balles en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS, 7 fév 27, Commune.

AMANDES—25 caisses douces écossées, et 10 do amères, en débarquement du navire Union de New-York, à vendre par B. VALLS, 7 fév 27 Commune.

TABAC à chiquer de Lilienthal—3 balles, en débarquement du navire Avalanche de New-York, à vendre par B. VALLS, 7 fév 27, Commune.

SUCRE RAFFINE—[illegible] caisses sucre en pain, écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—76 caisses sucre brun [illegible], en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

CHANDELLES—[illegible] caisses blanc de baleine, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

CLOUS—300 barillets assortis, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

SALERATUS—100 barriques et 30 barils saleratus en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

MAQUEREAUX en barils, 1/2 barils, quarts, Nos 1, 2 et 3, en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

DENIMS—73 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

EPICES—300 sacs de poivre; 100 dito piments; 1500 dito [illegible] de casse, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

CAFE DE JAVA—300 sacs café de Java, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63, Magasins.

THE—100 caisses thé Impérial et poudre à canon, en boites de [illegible] et de 6 livres, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 fév 63 Magasins

Dépôt de grands vins de Bordeaux. [illegible] EUGENE ROCHEREAU & Co. 17 déc—3m 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement du navire Bowditch, du Havre: 10 caisses de 331 boites [illegible] vertes, à vendre, par E. ROCHEREAU & Co. 26 jan 17 et 19 rue St-Louis

SARDINES—3000 demi-boites de marques Coniée & Martin, et A. Canaud, 2000 quarts do, à vendre par E. ROCHEREAU & CO., 17 et 19, St-Louis.

POIS VERTS—1,000 boites et 1,000 demi-boites, à vendre par E. ROCHEREAU & Co. 17 et 19, St-Louis.

[illegible]

INSTITUTION MALAVERGNE. Ursulines, 65.
LES examens généraux commenceront dimanche prochain, à 11 heures, dans la salle St Louis. [illegible] exprime ses regrets à M. Malavergne de ne pouvoir favoriser l'œuvre nationale, aux jours désignés, [illegible] gravement à ses intérêts.
M. le professeur d'anglais, chargé aussi de la partie commerciale et des mathématiques, interrogera les élèves.
M. le professeur d'espagnol offrira le résultat de vingt-cinq leçons.
Ces deux professeurs s'exprimeront dans leur langue.
Si les élèves peuvent soutenir l'examen, il sera facile d'en conclure qu'ils ont appris au moins à lire, à comprendre et à parler deux langues étrangères.
M. le professeur d'espagnol prononcera un discours sur les avantages de la méthode.
M. le professeur d'anglais, chargé de la grammaire et de la partie littéraire, interrogera ses élèves le dimanche suivant à la même heure.
Le discours sera prononcé en anglais.
L'examen pour le latin et le français aura lieu le 20 février à la même heure.
Il y aura deux discours français.
Les billets d'entrée sont déposés chez M. Lelièvre, libraire. 5 fév

AVIS.—Attendu que François Bertrand a fait publier par le curé de cette paroisse, l'annonce de son mariage avec demoiselle Marie Françoise Augustin, et qu'il a pris le nom de François Bertrand, fils majeur de Noel Carrière, je préviens le public que le dit F. Bertrand n'a aucun droit de se qualifier de fils majeur de Noel Carrière, feu mon frère, qui n'a jamais eu d'enfant durant sa vie. 5 fév—3 F. S. CARRIERE.

HORTICULTURE FRANÇAISE.
M. LANTILLON a l'honneur de prévenir MM. les amateurs d'horticulture et le public, qu'il arrive de France par le navire Narragansett, avec une belle collection de plantes de fleurs très variées; tant de serre que de pleine terre, composée de Camélias, Pæonias, Impériales, Daphné, Azalea, Rhododendrum, Pœonia, Arbustes et un grand assortiment de rosiers greffés, remontant et autres. Il a aussi un beau choix d'arbres fruitiers de toute espèce, ainsi que des ognons, bulbes et graines potagères. Le tout est frais et parfaitement conservé.
S'adresser, au No. 81, rue St-Pierre, en face la place d'armes. 5 fév—10f

Marchandises pour le marché Mexicain, ayant droit au débenture.
RECEMMENT reçu par l'Adeline, de Bordeaux, 50 balles indiennes de fantaisie. 25 caisses jaconat et linons imprimés. 10 do mouchoirs madras. 15 do platilles, 10 do bretagne 4 do estopilles. 6 do coutil fil blanc; 10 do en couleur; A vendre à des termes accommodants, par McDOWELL & PECK, 5 fév 95, rue Gravier.

Marchandises en fil, jaconat imprimé, &c.
REÇU par les navires Manhattan, Russell Glover et Adeline, de Liverpool, un assortiment très étendu de MARCHANDISES propres pour la saison, à savoir: 20 caisses toile d'Irlande, qualités assorties, en pièces et demi pièces, 15 caisses coutil blanc, gris et de fantaisie, 2 caisses drilling blanc, fort et supérieur. 5 caisses regatta rayé, à chemises; 5 dito toile blanche de Hollande, 10 caisses linon à mousticquaires, blanc et rayé, 20 do jaconat imprimé et mousseline, 10 do guingham et linon supérieur. Aussi, en magasin: 30 balles [illegible] écru 4/4, à drap, D. 20 do do do A. 25 caisses Dwight bleu-bi do A. 10 do drap supérieur, 3 do coton à moustiquaire, [illegible] et blanchi, 25 balles coton supérieur [illegible] à l'usage des habitations; 30 caisses mouchoirs [illegible] Britannia et de fantaisie. 5 do écrues rayées pour chemises; 2 do mouchoirs soie Pongee, à vendre à des termes accommodants par McDOWELL & PECK. 5 fév 95, rue Gravier.

DROGUES & MEDICAMENTS, récemment reçus. 4,000 liv. gomme de toute qualité, 1,000 do acide tartrique en poudre, anglaise. 1,200 do crème tartre bien sèche et blanche. 1,000 do super carbonate de soude. 2,000 do sel d'epsom du Maryland. 300 do camphre raffiné, 1,200 do sal soda. 1,100 do fécule de pomme de terre. 100 do essence linon, 100 do bergamotte. 60 do do de [illegible]. 150 do fleurs camomille. 90 do do guimauve; 170 liv. guimauve. 25 do beurre de cacao bien frais. 100 do pâte de jujube, à vendre par P. CUSACHS, 5 fév Encoig. Condé et St Philippe

SAFRAN ESPAGNOL—30 liv. safran espagnol, venant d'arriver, et à vendre en débenture, par P. CUSACHS, 5 fév Encoig. Condé et St Philippe.

VIN CATALOGNE—70 barriques vin de Catalogne supérieur. 25 barriques vin de San Vincen claret, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS, 5 fév Encoig. Condé et St Philippe.

CHAPEAUX DE SOIE—Les soussignés viennent de recevoir six caisses chapeaux de soie de la dernière mode de Paris, qu'ils offrent à vendre à bas prix par caisses. H. DE GOES & EIFFLARD, 5 fév 21, Magasins.

EN débarquement du navire [illegible], venant de Bordeaux; 200 caisses vin rouge St-Julien; 20 do do do St. Estèphe; 50 do vin blanc 12 bouteilles Haut Sauterne, [illegible] do do Haut Barsac, à vendre par HUG. MOLIER, 5 fév No. 20 rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment toujours en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 29 jan 28, Vieille Levée.

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 29 jan 28, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—Première qualité de cette marque, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 29 jan 28, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire [illegible], de Bordeaux: 5 demi pipes cognac fine Champagne Olivier. 7 quarts do do do do. 5 balles bouchons à damejeanne. 30 barriques vin St-Julien Médoc. 20 do do Montferrand. 20 demi barriques vin St-Estèphe. 20 do do do St-Julien Médoc. 20 caisses vin St-Julien. 25 do do Léoville. A vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co, 3 fév 11 & 15, St.-Louis

VITRES françaises.—[illegible] caisses de la manufacture célèbre de Patoux & Co, en déchargement de la barque [illegible], à vendre par NATHAN JARVIS & CO., 3 fév Encoig. Magasins et Commune.

ALCOOL—En déchargement du bateau à vapeur Martha Washington et à vendre par NATHAN JARVIS & CO., Agents pour le laboratoire d'Ohio, 3 fév Encoig. Magasins et Commune.

GRANDES VITRES à bas prix.—1,300 caisses en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 3 fév Encoignure Magasins et Commune.

HUILE D'OLIVE—100 paniers d'huile d'olive en déchargement de la barque Lion, de Bordeaux, et à vendre par NATHAN JARVIS & Co, 3 fév Encoignure Magasins et Commune.

FORMAN & KENNEDY, Marchands-Commissionnaires, No 75, rue Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans. 3 jan

L. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE rue Conti No. 25. Tient son cabinet ouvert de [illegible] heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

Changement de domicile. LE soussigné a transféré son domicile du No 37, rue de Canal, au No 17, rue de Chartres, où il ouvrira aujourd'hui, à midi, son riche assortiment de modes, nouveautés, objets de toilette, parfumerie, etc. Il invite les Messieurs et les Dames à venir le visiter. D. F. WAYMOUTH, 19 jan 17, rue de Chartres.

500 Douzaines mouchoirs imitation madras, à vendre par D. B. MACARTY 17 janv 226, rue Bourbon.

HUILE D'OLIVE—En débarquement du navire Rhodes, venant de Marseille—300 paniers huile d'olive, en bouteilles de 24 onces, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fév 27, rue St-Louis.

MUSCAT de Frontignan—300 caisses véritable Muscat de Frontignan, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fév 27, St-Louis.

BOUCHONS—35 balles bouchons pointus fins, de 20,000 chaque; 100 balles do de 1,000 chaque, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co 2 fév 27, rue St-Louis.

15000 bouchons à damejeanne, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co. 27, rue St-Louis.

150 caisses fruits à l'eau-de-vie—prunes, cerises, pêches, abricots; [illegible] fruits au jus—prunes, cerises, abricots et pêches, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St-Louis.

1000 demi-boites sardines [illegible] à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27 rue St-Louis.

MADERE—20 quarts de pipe Madère [illegible] (Cette), à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fév 27, rue St-Louis.

SALAISONS assorties de Marseille—30 caisses olives verdales, 10 caisses olives farcies, 10 caisses thon mariné, capres, cornichons, anchois, &c., à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 2 fév 27, rue St-Louis.

BOUCHONS pointus—10 balles bouchons pointus [illegible] chaque, à vendre par AUGUSTE SOLIER, 20 St-Louis.

EN débarquement du navire Asia, du Havre: [illegible] à vendre par [illegible], 165, rue Jefferson.

Exportation directe de La Rochelle. [illegible]

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

☞ Messieurs les éditeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. L. P. BUREAU, comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité. 29 jan UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MESSIEURS LES EDITEURS. ☞ Veuillez annoncer que Mr. CLEMENT RAMOS, (Recorder actuel de la municipalité No. 1,) est candidat à la même place pour l'élection d'avril prochain.

☞ MM. les Editeurs de l'Abeille, Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No Un, à l'élection d'avril prochain. JULES BENIT.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
A. E. CRANE a transféré son magasin de voitures de la rue St-Charles, au No 119, rue de la Commune, adjoignant l'entreprise de l'hôtel St Charles. Constamment en main et recevant régulièrement du Nord des voitures de tous genres, dans le dernier goût, à vendre à des prix raisonnables pour du comptant en billets de ville acceptés. 29 fév—9f

A LOUER—La maison située rue St-Louis, entre Bourbon et Royale, No. 85, et convenable pour une grande famille, est à louer. S'adresser chez Mme Vve J. CONAND, 4 fév—6f No. 179, rue de la Douane

Chapellerie Parisienne, 40, RUE DE CHARTRES.
Reçu par les derniers arrivages du Havre un nouvel assortiment de CHAPEAUX, dernière mode de Paris, ainsi qu'un joli choix de casquettes en velours et en drap, pour enfants; chapeaux et casquettes d'amazone, cravaches, badines, parapluies, &c., &c. A. MARCHAL.
N. B.—En débarquement un grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie pour hommes, jeunes gens et enfants. 4 fév

KIRSCH.—4 barils kirsch, en déchargement du navire Tedesco, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co, 4 fév Encoig. Royale et Orléans.

J. E. LOBRE, 84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.
A REÇU une très grande quantité de PASSEMENTERIE et de BOUTONS de toute couleur, pour garnitures de robes, ainsi qu'un assortiment complet de belles franges noires.
AUSSI: Une grande variété d'articles pour bals et soirées, tels que gants, éventails, fleurs, rubans, portes bouquets, cornets, épingles et peignes de fantaisies, &c., &c. 3 fév

A VENDRE.
Une MAISON de campagne, avec 80 arpents de terre de surperficie.
Cette propriété est située au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississippi, et à environ 2 milles du ferry de la Première Municipalité. La maison est neuve, solide et élevée à 4 pieds du sol. Toutes les commodités extérieures s'y trouvent telles que cuisines, cases à negres, étable, remise, &c. Le jardin placé sur l'avant de la maison a une pépinière d'arbres à fruits de choix, et quelques uns sont en plein rapport. La terre a un arpent et demi de large face au fleuve, sur 40 de profondeur; 27 arpents sont défrichés, entourés et en pleine culture. La balance de 3 arpents est une cyprière bonne, et accessible dans tous les temps. La dite propriété est située dans un endroit sain, tranquille et bien avoisiné, entourée de maisons de campagne.
Pour plus amples informations, s'adresser à A. Gordon[?], 6, Front Levée, ou au propriétaire P. Lorio, à deux milles au-dessous du Détour des Anglais, rive droite du fleuve. 3 fév—10

GLACE DE [illegible] POND.
PROVENANT des chargements des navires Louisa, Kate, Hero, James Perkins, Camera, Monsoon; barques Turbo, Azof, Hammond, Eureka, Flora, et brick Alvarado, a être emmagasinées et à arriver. Cette glace sera vendue par grande ou petite quantité, à la convenance des habitants de la ville et de la campagne, ainsi que pour les bateaux, et le commerce de la campagne. Des glacières situées rue du Commerce, No. 9; rue de Chartres, No 74; encoignure Poydras et St. Charles; encoignure Robin et Religieuses; et au-dessus du dépôt du rail road Pontchartrain.
Les ordres de la campagne seront remplis avec soin, et des crédits seront ouverts contre des acceptations valables en ville. A. W. BOSWORTH, agent, 24 jan—6m 19, rue du Commerce.

Bouilloires et Machines à basse pression.
LE soussigné a à vendre une bouilloire à basse pression, construite en mars dernier, au Novelty Work New-York, et la dite bouilloire a 14 pieds de long sur 6 pieds 6 pouces de diamètre avec double fourneaux, trois pouces dans chaque fourneau.
AUSSI—Deux machines de la force de 20 chevaux chacune. 17 pouces de diamètre sur 2 pieds de jeux. Elles seront vendues ensemble ou séparément par MORTIMER TURNER, 112 rue des Magasins
AUSSI—2 petites machines à haute pression et de la force de 3 chevaux. 29 jan—1m

GRAINES DE JARDINAGE et Arbres fruitiers.
Reçu par le navire Narragansett un grand assortiment d'arbres à fruits, consistant en pommiers, pêchers, 9 variétés; pruniers, 7 variétés; abricotiers, 4 variétés; cerisiers Montmorency et anglais; figuiers blancs très grosse espèce; [illegible]; amandiers, vignes chasselas de Fontainebleau et muscat blanc; groseilliers, 4 variétés. Tous ces arbres sont de premier choix et sont dans un parfait état; également un grand assortiment de graines potagères, oignons et graines de fleurs, [illegible] d'asperges de Hollande, de deux ans premier choix, le tout à très bas prix, à vendre par J. MENARD, Rue Vieille Levée, No 161, entre Quartier et Hôpital. 29 jan—1m

HOTEL D'ORLEANS.
ON demande une bonne repasseuse et une bonne laveuse sachant parler le français.
Mme Anne George prévient le public en général qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché: elle en a depuis $25 jusqu'à $50 par mois, y compris logement et nourriture; elle a aussi de très belles chambres de famille, depuis $1 25 cts. jusqu'à $2 par jour. 29 jan—1m

EN débarquement du navire Victoria, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 200 barriques vin rouge de diverses qualités; 120 demi-barriques et barils vin blanc, Haut Sauterne; 1000 caisses vin rouge St Julien; 77 do vin blanc Haut Sauterne; 10 quarts de pipe Cognac, de pureté, de Castillon. G. M. LUCAS, 22 jan 20, rue Bienville.

Barèges et Mousselines.
LES soussignés viennent de recevoir, par le navire Asia, du Havre, un superbe assortiment des articles suivants, qu'ils offrent à vendre à très bon marché: Barèges hautes nouveautés; Barèges petits dessins pour enfants; Mousselines et Organdi hautes nouveautés; Mousselines blanches et brodées de couleur; Jaconats couleurs hautes nouveautés; Gants filet pour dames et enfants; Bas fil d'Ecosse pour dames et enfants; Rideaux blancs brodés; Dentelles Valenciennes et entre-deux; Mouchoirs batistes brodés—Voiles et écharpes pour mariées—Bobinet 12/4 pour moustiquaires—Toiles à carreaux et rayées couleurs pour robes—Dentelles unies de toutes grandeurs—Franges et passementerie—Corsets sans coutures et ombrelles riches, &c. GIQUEL & JAMISON, 3 fév—5 No 8, rue de Chartres.

200 DOUZAINES eau de fleur d'oranger triple, reçues par le navire Rhodes, de Marseille, à vendre par D. B. MACARTY 2 fév 226, rue Bourbon.

Chapeaux cirés—5 caisses, à vendre par FROST & Co, 3 fév 10, rue des Magasins

BOTTES FORTES—20 caisses, grandes dimensions, pour habitations, à vendre par FROST & Co, 3 fév 10, rue des Magasins

Chapeaux couverts de toile cirée—10 caisses pour matelots, à vendre par FROST & Co, 3 fév 10, rue des Magasins

G. W. DUNBAR, 20 rue de la Douane, MANUFACTURE DE BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS. A vendre—192 caisses bottes, souliers et brodequins, actuellement en débarquement du navire Governor Hinckley. 31 jan

BOTTES, souliers et brodequins—94 caisses en déchargement des navires Flavi et Orion, à vendre par R. G. HOBBS, 4 janv 72, rue de la Douane.

EN débarquement des navires Tedesco et Brunswick, du Havre: 20 caisses fromages tête de maure; 3 do véritables saucissons de Lyon. A vendre par DARAN, QUEYROUSE & Co, 3 fév 11 & 15, St-Louis

Pour clôre une consignation. 8 Caisses bon vin de Champagne mousseux, à vendre par S. TALAMON, 31 jan 163 rue Royale.

SERRURES Françaises—[illegible] en débarquement et à vendre par LEOPOLD JEANNET[?], rue St-Louis

EN débarquement du navire Bangor, et à vendre par le soussigné: [illegible] barriques vin rouge St-Emilion, Pauillac, Médoc, Grand Larose, Château Margaux. 9 demi barriques vin rouge St-Emilion; 315 caisses de 12 bouteilles, Pauillac, Médoc et Cantenac Médoc; 20 caisses de [illegible] abricots à l'eau de vie; 20 caisses de do prunes do; 150 do do bouteilles cerises do; 50 futailles cognac A. Seignette & [illegible], NUMA LACOSTE, 31 jan 147, rue Royale

60 barriques vin St Julien. [illegible]

EN débarquement du navire Rhodes, venant de Marseille et à vendre par les soussignés, [illegible] vin Porto doux, de la marque F. Durand [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 10 février 1848.
NORMA,
Grand opéra en trois actes et cinq tableaux, de Bellini.
MM. Duffeyte, Alphonse, Mme Fleury Jolly.
Le libretto de NORMA avec traduction en anglais est en vente au bureau du théâtre.
On commencera à 6 heures 3/4.

Mme ABLAMOWITZ, cédant aux sollicitations de ses amis, vient de se décider à donner une nouvelle série de trois concerts, qui auront lieu mardi, jeudi et samedi, 8, 10 et 12 courant, dans la salle St-Louis, entrée par la rue Royale.
Mme A. a fait un choix des Ballades Anglaises, Irlandaises et Ecossaises les plus admirées. Le piano sera tenu par M. H. Gruenberg[?].
☞ Le concert commencera à sept heures et demie.
☞ Billets d'admission: Pour une personne $1, billets d'admission pour trois personnes $2. 9 fév

SALLE ST-LOUIS.
BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ.
LES cinq derniers bals de cette saison auront lieu comme suit:
Le 6me, Vendredi 11 février.
Le 7me, Vendredi 18 février.
Le 8me, Vendredi 25 février.
Le 9me, Vendredi 3 mars.
Le 10me, mardi gras 7 mars.
Les bals sont sous la direction des Messieurs dont les noms suivent: Armand Pitot, Alex. Levy, *B. O'Connell, *Alex. Young, *T. Lévesque, John E. Caldwell, C. Schmidt, *C. J. Mesher, Alex. Bonneval, F. X. Barbet. [illegible]
* Comité d'admission et d'invitation. 9 fév—30

SPLENDIDE EXHIBITION.
A la Salle de Bal de la Bourse St-Louis.
FUNERAILLES DE L'EMPEREUR NAPOLEON.
CE GRAND BIO-PANORAMA [illegible] fait en France, représente le sublime spectacle d'un peuple réuni pour recevoir les cendres du grand Napoléon, rapportées en France de l'île de Ste-Hélène. La procession civile et militaire—le magnifique char funèbre [illegible]
L'exhibition aura lieu matin et soir, durant toute la semaine, (le vendredi excepté) à partir de lundi, 7 courant.
Les portes seront ouvertes à 11 heures du matin et à 6 heures 1/2 du soir. On lèvera le rideau à 11 1/2 et à 7 heures.
Prix d'entrée—50 cents. 5 fév.

SALLE ST-LOUIS.
BAL ET SOUPER DES PERES DE FAMILLES.
UNE liste de souscription est ouverte au bureau de la susdite Salle pour un magnifique BAL et SOUPER qui sera donné le lundi, 6 mars, par les pères de famille. S'adresser à H. RUFFIER, 13 jan Locataire de la Salle St-Louis

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS à vendre. [illegible] 22 déc

FONDS de la Banque des Citoyens, [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET. 22 déc 20, rue St-Louis.

CHANGE SUR BORDEAUX.—A vendre par B. LANATA, 24 nov 9, Jefferson.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 26 janvier 1848.
LES détenteurs de billets et de post-notes de cette Banque, [illegible] V. ALLAIN, 28 jan Président.

[illegible]

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
L'ELECTION annuelle des Directeurs qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 26, lundi, 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M. 24 jan—3m Secrétaire

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. 2 février 1848.
UN dividende de 3 pour 100 sur [illegible] capital payé, a été déclaré et sera payé aux actionnaires à dater du 10 courant. Par ordre de la direction. RICHARDSON[?], 3 fév Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE.
Nlle-Orléans, 25 janvier 1848.
ATTENDU qu'une demande a été faite à cette Compagnie pour un duplicata du certificat [illegible] pour [illegible] actions du capital de la dite Compagnie, de $100 chacune, émis au nom de J. Louis Prevost, lequel certificat a été perdu ou égaré; Toute personne en possession [illegible] 24 jan F. J. FORSTALL, Secrétaire.

COMPAGNIE DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1848.
A DATER du 2 février, le prix du coke est fixé à 37 1/2 cents par baril. 9 fév—5 P. N. WOOD, Trésorier.

CAFÉ ET SALON D'HUITRES,
Vis-à-vis le Théâtre Français.
Tenus par S. TRAPANI.
LE Sr TRAPANI invite les amateurs de bonnes huitres fraîches et soupes aux huitres à visiter son salon, où ils trouveront toujours un bon assortiment d'huitres et de liqueurs de 1re qualité. 11 jan—1m

SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont formé une société à dater du 1er courant, sous la raison HERVE et REED, pour la manufacture des meubles de toutes façons, [illegible] 7 janv—1m

LE DOCTEUR ROUANET, D. M. de la faculté de Paris, [illegible]
Rue Bourbon, 86, entre Conti et Bienville. [illegible]
Références: Mr. Roger, consul de France, MM. les docteurs [illegible] 31 janv—1m

L'IMAGE,
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE
D'EDUCATION, D'INSTRUCTION ET DE RECREATION.
L'IMAGE paraîtra une fois par mois en une livraison de 32 pages grand in 8o, ornées d'un grand nombre de gravures sur bois [illegible]
Les abonnements partent du commencement de chaque année.—(L'année 1847 est complète.) [illegible] Le prix de l'abonnement est de $2 50 par an d'avance; [illegible] VICTOR HEBERT[?], 9 fév 100, rue de Chartres.

DEUXIEME LIVRAISON.
SEPT PECHES CAPITAUX, Par Eugène Sue.
LES SEPT PECHES CAPITAUX [illegible]